

AFFAIRE N°24/19 - Projet de décoration au groupe scolaire de CHAUDRON SIDR III.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le cabinet BERTIN-LEBEIGLE vient de me faire parvenir un projet de décoration relatif au groupe scolaire de CHAUDRON SIDR III.

Cette décoration consistera en une fontaine située au milieu du patio, ses formes sont en béton projeté. Elle est revêtue de pâtes de verre de couleur et fonctionne en circuit fermé grâce à une pompe.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, d'approuver ce projet de décoration, la dépense correspondante sera imputable au chapitre 903 - article 2 302-37 du budget 197

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

<del>Parrain</del>	Conforme	ADOPTE	A	L'UNANIMITE.	<del>Vu</del>
<del>St Genis</del>	le 16/7/76			x	sur le projet et
<del>Le chef</del>	de Bureau	x		x	par délégation
<del>délégué</del>					le directeur des
J. LACOSTE					Finances et
					des collectivités
					locales
					Signé: P.
					PASTOR